

Royal
VELO CLUB
Mommignies



BEKER VAN BELGIE
COUPE DE BELGIQUE

HET
LAATSTE
NIEUWS
KWB RLVB
lotto 2012

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2012

**8^{ème} Manche de la LOTTO
Coupe de Belgique
Elites & U23**

2^{ème} Mémorial Francy Leners

**Départ à 13h30
Grand-Place
Arrivée à 17h15
Les Arsillières
10 tours de 16km**



Imprimerie
Deshormes
0032(0)605 12636
www.imprimeriedeshormes.be

Es Brousmiche-Michelot
0032(0)605 12636

Philippe DANVOYE
et Matthieu BIANCONI

dufare

ing.be
ING
Bijl. BDF BAYARD
Agence de Mommignies

STFA
BAILEUX

MATCH

SMATCH

CHIMAY
MOMMIGNIES



Organisation

Président: Van den Driessche Vincent

E-mail: vdd.s@skynet.be
momidistri@skynet.be

Tél: 0478/38.54.86

Vice Président: Laudelout John

E-mail: laudeloutjohn@hotmail.be

Tél: 0495/49.26.63

Président d'honneur: Delchambre Bernard

Tél: 0495/49.26.63

Secrétaire: Gob Michaël

E-mail: michaelgob@hotmail.com

Tél: 0498/54.36.99

Trésorier: Deflorenne Pascal

E-mail: deflorenne.p@swing.be

Tél: 0495/71.04.27

Resp. Sécurité : Aubry Claudy

E-mail: cl.aubry@mail.com

Tél. : 473/74.15.74

Adresse du Jour: Administration Communal
6590 Momignies

Ambulance: Croix rouge de Belgique

Centre Hospitalier: Centre de Santé des Fagnes, Chimay
Boulevard Louise, 18 6460 Chimay
Tél. Urgences : 060.21.88.00

Président des commissaires: Yppersiel Christian

Commissaire 2: Eeckhout Pascal

Commissaire 3: Goulem Paul

Commissaire 4: Genetelli Laurent

Juge à l'arrivée: Liegeois Claude

Commissaire moto: Courroux Henri

Commissaire résultat: Van steen Freddy

Pilote moto Yamaha: plomb Rudy

Nationaal Reportage Team: Rasschaert Herwig

Directeur de Course: Delchambre Bernard

Médecin de Course: Dr Pêtre Freddy

Photo Finish: Stocman René

Télécommunication: Rasschaert Herwig

Radio Tour: Freq. 162.890

Speaker Radio Tour: Coppenolle Jean-Pierre

Equipes engagées dans la Coupe de Belgique

- ARTEVELDE WIELERSPORTVERENIGING
- BIANCHI-LOTTO NIEUWE HOOP TIELEN
- FLEMISH CYCLING PROJECTS
- KSV DEERLIJK-GAVERZICHT-MATEXI
- R. V. C. OTTIGNIES
- SPORT EN MOEDIG GENK
- TEAM DESCHUYTTER KWSC WESTKERKE
- UNITED CYCLING TEAM SINT-TRUIDEN
- V. C. HAUT PAYS – MULTISPORT
- VERANDAS WILLEMS - CC CHEVIGNY
- WC DE MOLENSPURTERS MEULEBEKE
- WETTERSE DAGWERKEN
AUTOGLAS WETTEREN CT
- WIELERTEAM WAASLAND
- WSC HAND IN HAND BAAL
- ASFRA RACING TEAM OUDENAARDE
- C. T. FORCE vzw
- ISOREX CYCLING TEAM
- KZLWC SINT-TRUIDEN
- ROYAL ANTWERP BICYCLE CLUB
- SPORT EN STEUN LEOPOLDSBURG
- UCS CRABBE-PERFORMANCE VOO
- V. C. ARDENNES
- VAN EYCK SPORT TERNAT
- WAC TEAM HOBOKEN
- WC STEEDS VOORAAN KONTICH
- WIELERTEAM DECOCK-SPORTIVO
MOORSELE
- WK NOORD-WEST BRABANT
- CUREGHEM SPORTIF

Equipes invitées par l'organisateur

Permanence et vestiaires

- Accueil des officiels:** 9h30, Grand place → commune
- Inscription des équipes:** 10h–11h15, Grand place → commune
- Réunion des directeurs sportifs:** 11h30, Grand place → commune
- Accréditation:** 10h–11h30, Grand place → commune
- Vestiaires au départ:** 10h–12h30, Route de Macon → Kursaal
- Vestiaires à l'arrivée:** 16h–18h30, Route de Macon → Kursaal
- Paiement des prix:** apd de 18h, Grand place → commune

Organisation générale

Signature de la feuille de départ: 12h15 - 13 h15, par équipe (présentation officielle Kiosque)

Départ: 13 h 30 (fictif sur 0.8 Km)

Arrivée: +/- 17h15

Cérémonie protocolaire: +/- 17h 30 (Zone d'arrivée - Les Arzillières)

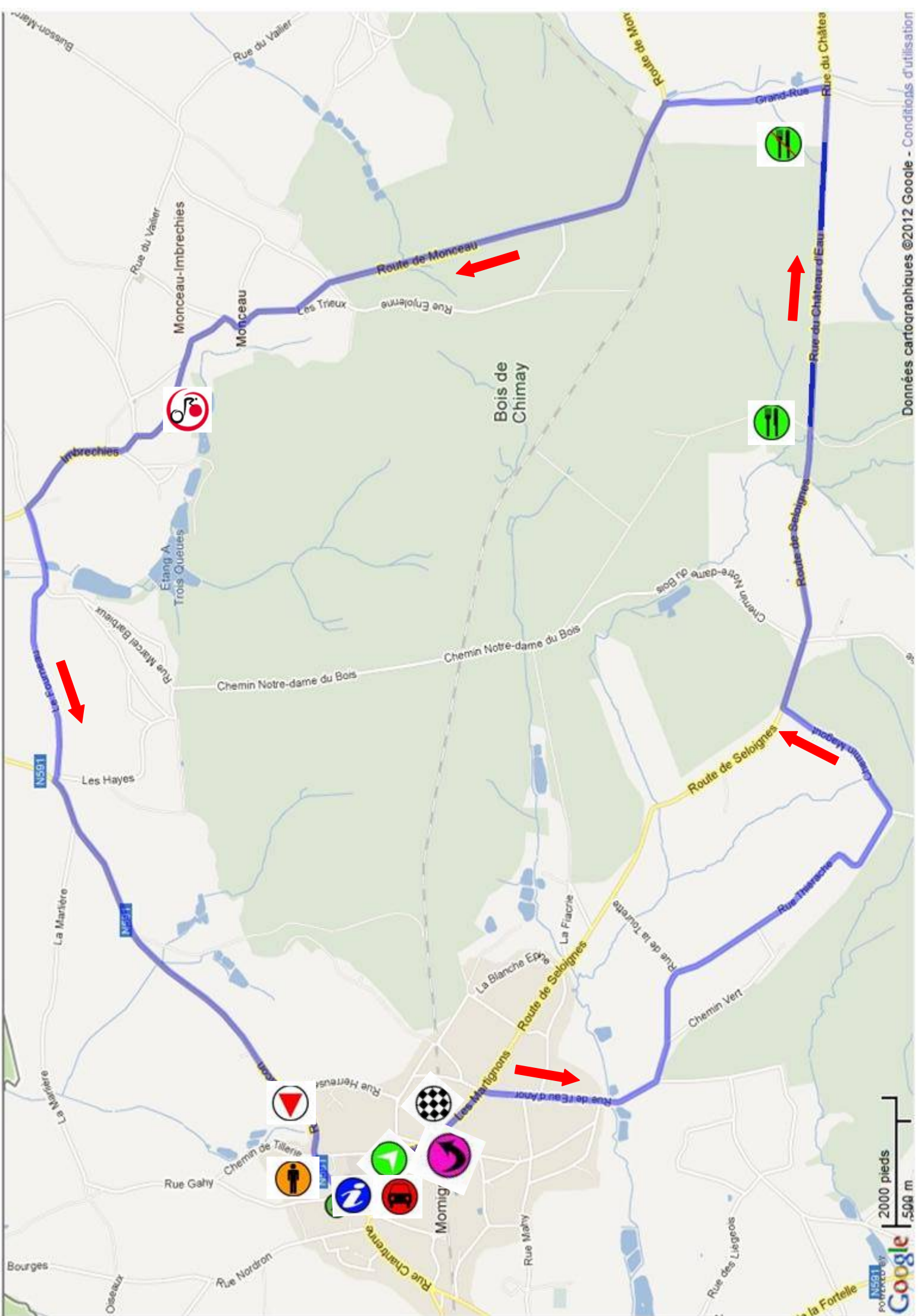
Contrôle antidopage: Administration Communale (Fléchage)

Renseignements techniques

Distance: 10 x 16 km, Total : 160 Km

Ravitaillement: Zone Fixe: Rue du Château d'eau (1 Km)

Voitures neutres: Mavic Benelux (4 Véhicules)





Départ → Grand Place de Momignies



Arrivée → les arzillières – Rue de la gendarmerie



Parking Officiel → Grand Place de Momignies



Permanence → grand Place de Momignies



Vestiaire → Route de Macon – Le Kursaal



Flamme rouge → Route de Macon



Déviation voiture suiveuse dernier tour → place des Arzillières



Début de zone de ravitaillement → Rue du château d'eau

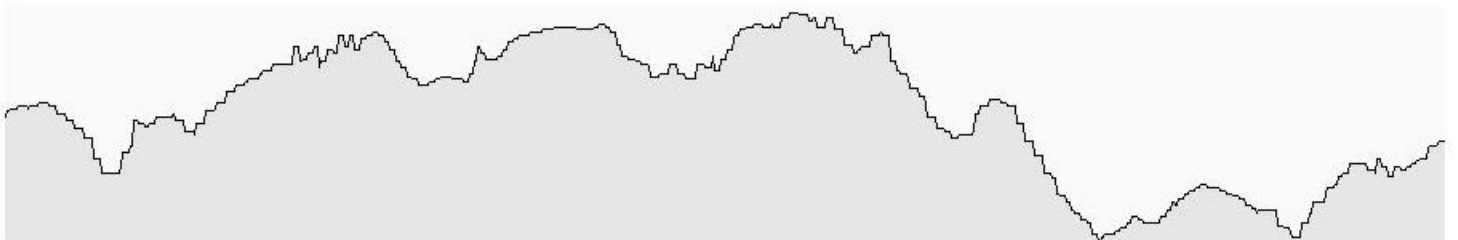
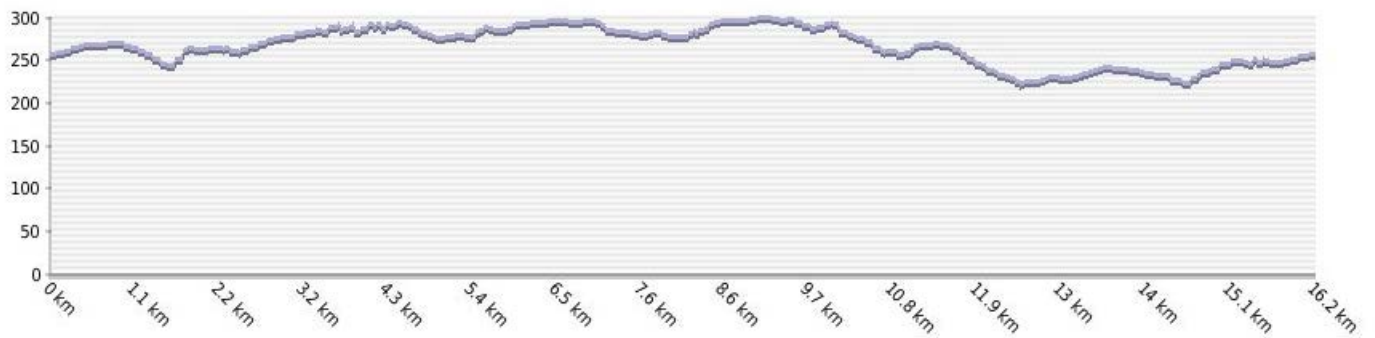


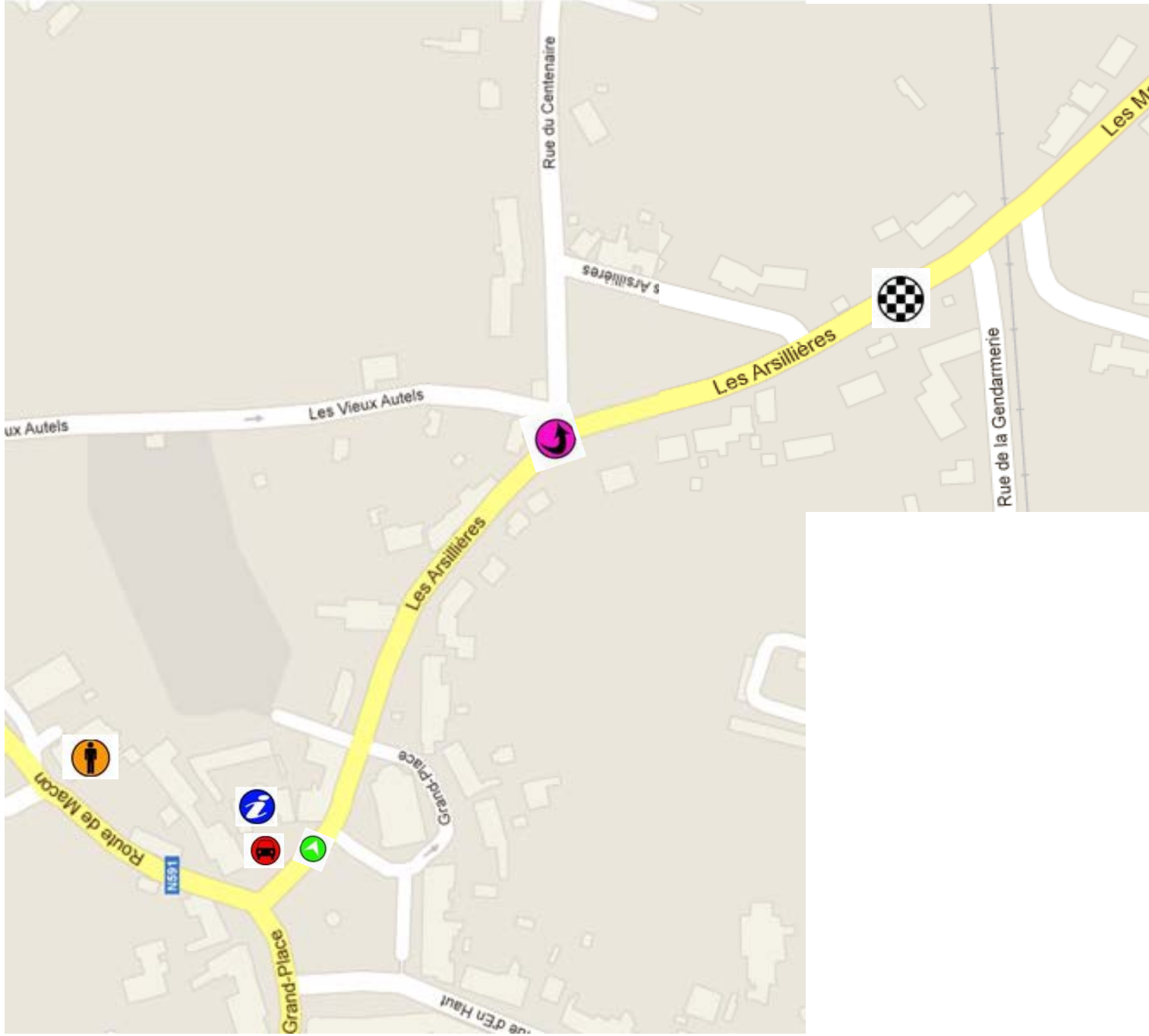
Fin de zone de ravitaillement → Rue du château d'eau



Rushs

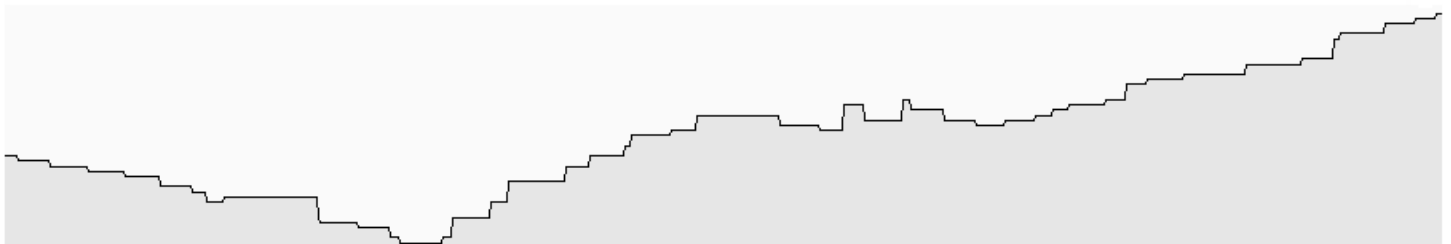
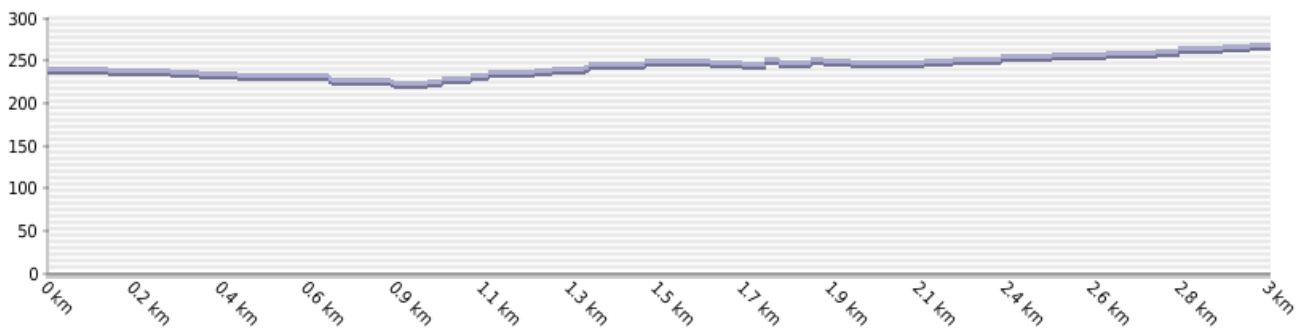
Altitude profile [m]





Profil des 3 derniers kilomètres

Altitude profile [m]



Fléchage du circuit



**COUPE DE
BELGIQUE**



**COUPE DE
BELGIQUE**



ESPOIRS-ELITES

ESPOIRS-ELITES

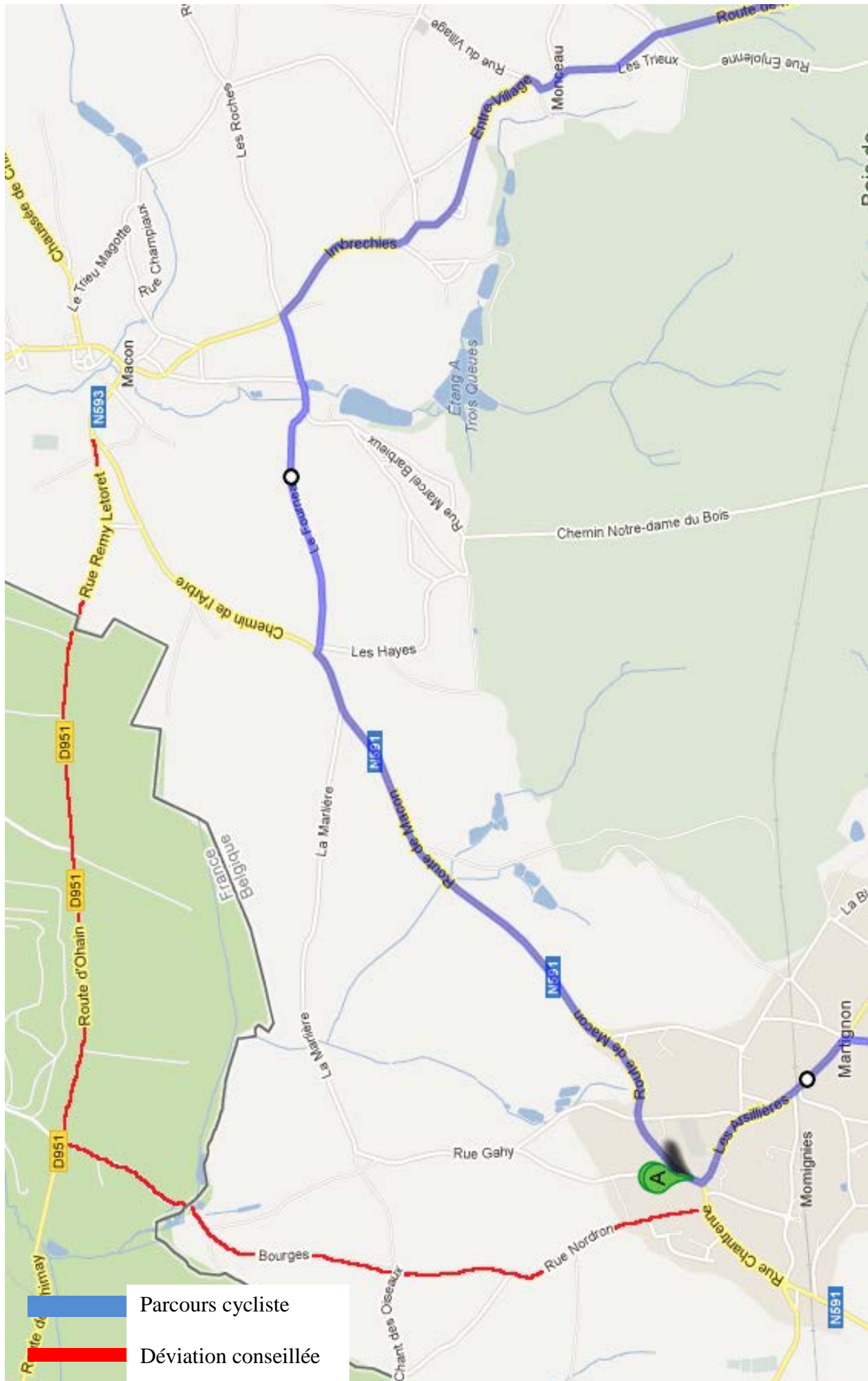


**COUPE DE
BELGIQUE**



**ESPOIRS
ELITES**

Deviation de la National 591



REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le 2^e Mémorial Francy Leners, 8^e Manche de la LOTTO Coupe de Belgique est organisé par le Royal Vélo Club de Momignies et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve se dispute le dimanche 16 septembre 2012 au départ de Momignies (Belgique) pour une arrivée à Momignies(Belgique) (10 circuits locaux de 16 Km).

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

L'inscription à l'épreuve se fait suivant le point 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site belgianscycling.be, avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de l'épreuve.

ARTICLE 3 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 16 septembre à la Maison Communale Momignies (salle du Conseil Communal), Grand Place, 6590 Momignies (BEL). Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le dimanche 16 septembre de 10h. à 11h15. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 11h30 à la Maison Communale de Momignies.

ARTICLE 4 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 162.890 MHz. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition par la R.L.V.B. moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 4 véhicules MAVIC BENELUX.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale.

Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE DÉPART

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 16 septembre 2012 pendant la présentation des coureurs entre 12h15 et 13h15 sur le Kiosque, Grand Place. Les doubles dossards sont obligatoires.. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par **équipe**.

ARTICLE 8 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS Rushs , Grand Prix Francy Leners

Un prix spécial 'Rushs' sera attribué suivant les critères suivants ;

Au 5^e, 6^e et 7^e tour, un Rush est déterminé rue d'Imbrechies, (ligne blanche), avec un classement aux points, (3 – 2 – 1).

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve

En cas d'ex-aequo lors du classement aux points, le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur du Prix spécial des 'Rushs'

Le barème des prix étant le suivant : 1^o - 100€, 2^o - 70€, 3^o - 30€

ARTICLE 10 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu à la Maison Communale de Momignies, Grand Place, au local indiqué « Contrôle Médical ».

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

ARTICLE 11 : PROTOCOLE

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve ainsi que le leader de la LOTTO Coupe de Belgique doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter après le contrôle antidopage à la salle de presse pour interviews.

Le Vainqueur du Prix des Rush devra se présenter sur le podium.

L'équipe, ainsi que son représentant, ayant remporté la LOTTO coupe de Belgique devront se présenter sur le podium

ARTICLE 12 : COMMUNICATION EN COURSE (oreillettes)

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyen de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites.

ARTICLE 13 : FLÈCHES DE DIRECTION

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

ARTICLE 14 : RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

ARTICLE 15 : LISTE DES PRIX INDIVIDUELS ET INTERCLUBS

ELITE 1.12 – IC NAT – BVB/CDB – Individuel

1500 25 260 200 150 125 100 75 60 50 40 40 30 30 30 30 30 30 30 30 20 20 20 20 20

ELITE 1.12 – IC NAT - BVB/CDB – Interclubs

500 10 120 90 75 60 50 30 50 15 15 15

Règlement de la coupe de Belgique 2012

1. EPREUVES COMPTANT POUR LA COUPE DE BELGIQUE

Pour 2012, la Commission Route a fixé le calendrier des épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique pour Elites s/c et U23 comme suit:

1° dimanche 22 avril: ROESELARE (FL.OCC.)

2° dimanche 27 mai: G.P. ETIENNE DE WILDE LAARNE (FL.OR.)

3° dimanche 24 juin: DWARS DOOR LIMBURG HEUSDEN-ZOLDER (LB)

4° dimanche 15 juillet: contre la montre par équipes – lieu à fixer

5° dimanche 22 juillet: MEMORIAL HENRI GARNIER – FALMAGNE-DINANT (N)

6° dimanche 26 août: LIEDEKERKSE PIJL (BF)

7° dimanche 9 septembre: MEMORIAL GILBERT LETECHEUR ROCHEFORT (N)

8° dimanche 16 septembre: MEMORIAL FRANCY LENERS MOMIGNIES (H)

2. PARTICIPATION

2.1. Nombre d'équipes et participants

Au total un maximum de 33 équipes de maximum 6 et minimum 4 coureurs peuvent participer à une épreuve, soit un maximum de 198 coureurs.

Au contre la montre par équipes peuvent participer au maximum 5 et au minimum 3 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 3ième coureur détermine le temps final de son équipe.

Les équipes (à savoir: clubs belges, équipes régionales et provinciales belges) qui désirent participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2012 doivent poser leur candidature par lettre recommandée pour le 01 DECEMBRE 2011 au plus tard – la date de la poste faisant foi - auprès de la RLVB, Secrétariat Commission Route, 49 Avenue du Globe à 1190 Bruxelles au travers du formulaire officiel d'inscription qui se trouve sur le site internet www.belgiancycling.be. La demande doit également comporter la liste des coureurs élites s/c et U23 affiliés au club en 2012, avec nom, prénom et code UCI.

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les clubs doivent en outre affilier un minimum de 10 coureurs Elites s/c ou U23 belges pour 2012.

2.2. Choix des équipes

La Commission Route fera un choix parmi les candidatures reçues, basé sur les critères suivants :

- qualité et quantité de coureurs ;

- le cas échéant : classement dans la Lotto-Coupe de Belgique 2011 ou la Lotto-Topcompétition 2011.

La Commission route pourra réserver deux places à des équipes n'ayant pas encore participé à cette compétition.

Les équipes choisies s'engagent à participer à toutes les épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2012.

L'absence sur une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2011 peut influencer le choix des équipes pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2012.

La Commission Route diffusera à toutes les équipes candidates la liste **provisoire** des équipes retenues, avant le 20 décembre 2011.

Le 10 janvier 2012 la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur www.belgiancycling.be.

Les équipes retenues pour la « Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c & U23 2012 » ne seront pas retenues pour la « Lotto-Topcompétition 2012 » et n'entreront pas en ligne de compte pour le classement de cette compétition.

2.3. Wild cards

A côté des équipes retenues, chaque organisateur pourra attribuer une wild card supplémentaire à **des équipes** (continentales belges, de clubs belges ou étrangers, provinciales, régionales ou nationales) de 6 coureurs.

Les équipes entrant en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2012 ne peuvent participer qu'à **maximum 3** épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2012 avec wild card. Chaque organisateur d'une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2012 ne peut aussi inviter que **3 équipes** avec wild card parmi celles qui entrent en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2012.

Les équipes qui souhaitent obtenir une wild card pour une des épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique, doivent poser leur candidature auprès de chaque organisateur respectif au plus tard trois mois avant la date de l'épreuve, avec copie au Secrétariat de la Commission Route. Au plus tard **30 jours** avant l'épreuve, l'organisateur fera parvenir au Secrétariat de la Commission Route les noms des équipes qui participeront avec une wild card à leur épreuve.

2.4. Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique

Les coureurs auxquels un transfert a été octroyé (*) pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique. Leurs points comptent bien pour le classement individuel.

2.5. Coureurs étrangers

Un club peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère. Ces coureurs étrangers sont pris en ligne de compte pour le classement interclubs de l'épreuve, mais ils ne compteront pas pour le classement général interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique.

3. INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Au plus tard 20 jours avant chaque épreuve, l'équipe inscrit ses coureurs au travers du formulaire d'inscription online sur www.belgiancycling.be, dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés, ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré en dehors de la période légale des transferts, et maximum 50 % de réserves. 48 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes font de nouveau parvenir online via www.belgiancycling.be le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, reprenant les noms et codes UCI des coureurs titulaires et maximum trois remplaçants, ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré.

Les équipes qui déclarent forfait recevront une amende de €125, 00.

4. TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

La place des voitures suiveuses sera déterminée selon la procédure décrite ci-dessous.

a) Lors de la **première épreuve** de la Lotto-Coupe de Belgique, l'attribution des voitures suiveuse se fera comme suit:

- i. un premier tirage au sort pour les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs, qui ont respecté les modalités d'inscription ;
- ii. un deuxième tirage au sort pour les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription ;
- iii. un troisième tirage au sort pour les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs.

b) pour les autres épreuves:

- i. un premier tirage au sort dans lequel prennent part les équipes non classées dans le classement actualisé de la « Lotto-Coupe de Belgique » et d'autre part les équipes reprises dans le classement par équipes actualisé de la « Lotto-Coupe de Belgique », qui l'une par rapport à l'autre seront placées dans l'ordre respectif de leur classement à l'interéquipes ; ces équipes doivent être présentes à la réunion des directeurs sportifs et avoir respecté les modalités d'inscription;
- ii. un deuxième tirage au sort pour les équipes présentes à la réunion des directeurs sportifs qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription ;
- iii. un troisième tirage au sort pour les équipes non présentes à la réunion des directeurs sportifs.

5. CLASSEMENTS

5.1 Classement interclubs

Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 21 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

Tous les points obtenus dans les épreuves entrent en ligne de compte pour le classement interclubs final. Seules les équipes retenues (voir point 2.2) entrent en ligne de compte pour le classement interclubs et seules ces équipes figureront dans le classement.

5.2 Classement interclubs final

Le classement interclubs final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant tous les points interclubs remportés dans toutes les épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique. Les équipes ex aequo dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront en première instance classées selon le nombre de meilleures places obtenues par le club dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon les meilleures places des coureurs des clubs concernés dans les différentes épreuves.

5.3 Classement individuel

Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 21 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pts.

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot de leader sera remis au premier coureur classé dans le classement général individuel intermédiaire. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévue pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

5.4 Classement individuel final

Le classement individuel final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves. Le classement individuel est réservé aux coureurs belges. Seuls les coureurs belges figureront au classement. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon les meilleures places remportées dans les différentes épreuves.

5.5 Classement individuel du meilleur jeune

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot de leader sera remis au premier meilleur jeune coureur (Espoirs de 19 à 22 ans) classé dans le classement général individuel intermédiaire. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévu pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

6. DIFFERENDS, LITIGES OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, litiges ou cas non prévus concernant la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto-Coupe de Belgique appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route nationale sont irrévocables et sans appel.

7. DISPOSITIONS

Un coureur transféré (*) est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale. Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considéré comme transféré.

8. PRIX

Toutes les épreuves selon le barème officiel des prix.

Le classement interclubs final et le classement final individuel sont dotés de prix en espèces selon barème.

MOMIGNIES commune de la Botte du Hainaut

On dénote le caractère transfrontalier de ce petit village wallon aux confins du Sud-Hainaut qui est une enclave dans la France, puisque les trois quarts de son pourtour forment la frontière française. L'entité de Momignies, est composée de sept anciennes communes blotties le long de la frontière française : MOMIGNIES (localité pilote) – MACON – MONCEAU-IMBRECHIES – SELOIGNES – FORGE-PHILIPPE – BEAUWELZ et MACQUENOISE.

Le territoire de la Commune jouxte trois départements français : 02 – Aisne ; 08 – Ardennes et 59 – le Nord et les grandes villes les plus proches sont françaises : Fourmies (59) à 12 kms et Hirson (02) à 25 kms tandis que Charleroi est distante de 60 kms et Bruxelles, 120 kms.

Dans chaque commune de l'entité vous trouverez un patrimoine remarquable à plus d'un titre.

- Un patrimoine religieux avec ses églises, ses chapelles et ses potelles.

- Un patrimoine immobilier et historique avec son calvaire, ses deux petits châteaux construit par des maîtres de forges, l'un au siècle dernier le château de Monceau –Imbrechies et l'autre début 17^{ème}, le château Ferme de Macon, le moulin de Seloignes, la plus vieille brasserie à vapeur de Belgique à Momignies, ses étapes et stèles commémoratives jalonnant l'entité, en souvenir de l'entrée de nos libérateurs en 1944, auxquels un musée est également dédié. Ses maisons communales, son kiosque sur la place de Momignies datant 1867.

Le vénérable tilleul de Macon étagé sur une structure à trois rangs a été planté en 1714. Il est classé et figure dans l'inventaire des arbres remarquables de la Région Wallonne.

Notre région se distingue également par ses produits du terroir et de la ferme : les escargots de S'lognes, l'escavèche à l'anguille et à la truite, le beurre, le fromage, ses apéritifs, son miel, ses pâtés, son boudin.

Momignies, c'est le charme tranquille de la Botte du Hainaut. L'entité s'étend sur 8.557 hectares dont 2.785 hectares de forêts. Elle est une terre d'évasion, de repos, un joyau encore brut où les touristes découvrent ses forêts, ses paysages ruraux quadrillés de haies vives et de bosquets, ses étangs poissonneux, ses rus et rivières qui s'en vont en musardant à travers les paysages d'une beauté intacte dans le calme et le plaisir de la découverte.

De nombreux hébergements, gîtes, chambres d'hôtes, petits hôtels de charme vous attendent. Quel que soit le logement que vous choisirez, vous rencontrerez un accueil chaleureux, des personnes avec qui partager et échanger.

Afin de mieux faire connaître l'entité de Momignies, sise en Thiérache belge, des panneaux ont été placés à l'entrée du territoire communal. Que l'on vienne de France, soit du Nord ou de l'Aisne ou de Belgique par l'entité de Chimay, ces panneaux mentionnent les principales curiosités et sites que l'on peut voir dans la cité du verre.

Pour tout renseignement touristique vous pouvez prendre contact avec:

L'Association pour la Promotion du Tourisme, la Conservation de la Nature et la Sauvegarde du Cadre de Vie en Thiérache



Grand Place, 1 – 6590 Momignies

Tél : 060/51.04.47 – Fax : 060/51.04.47

Email : tourisme@momignies.be

Momignies, gemeente van de Laars van Henegouwen

Het lijkt wel een Waals schiereiland in Frankrijk: de gemeente Momignies heeft meer grenzen gemeen met Frankrijk dan met België en het is dus niet verwonderlijk dat men er zich soms meer Frans dan Belgisch voelt. Zelfs het gemeenteblogoen draagt de Franse driekleur. Momignies is ook historisch een bijzondere plaats. Op 2 september 1944, om 9.30 u, zijn de eerste soldaten van de Geallieerden België binnengekomen via Cendron, in het gehucht Forge-Philippe.

In Momignies zult u langs bossen en veldwegen de laatste ongerepte valleien en riviertjes van het land vinden. Elk gehucht heeft een verhaal voor u klaar. Laat u meevoeren naar het Kasteel van Imbrechies (1870), de Kasteelhoeve van Macon uit de 17e eeuw of het Museum 40-44 Luitenant Cook in Monceau-Imbrechies. De zeven dorpen van deze gemeente (Beauwelz, Forge-Philippe, Macon, Macquenoise, Momignies, Monceau-Imbrechies en Seloignes) zullen lang in uw herinnering blijven, vanwege hun rijke natuur en erfgoed, de veelheid aan muurkapelletjes, kleine kerkjes, monumenten en wasplaatsen. Hun geschiedenis is soms vrolijk, soms tragisch.

Hun geologie toont een afwisselende ondergrond, wat de aarde een steeds verschillende kleur en een typisch eigen aspect geeft. Momignies gaat ook prat op haar lokale specialiteiten, die u in alle dorpen aantreft: van de wijngaardslakken van S'lognes tot de escavèche van Cendron of Macquenoise, van lokale fijne vleeswaren tot boter of kaas. De ambachten floreren er volop en elke ambachtsman zal u graag laten kennismaken met zijn productie.

Op de vele rustplaatsen is er gelegenheid tot barbecue met het gezin of met vrienden. Voelt u zich aangetrokken door cultureel toerisme, dan moet u beslist de verschillende kerken bezoeken, het Museum 40-44 Luitenant Cook, de oudste brouwerij van België (Brouwerij van la Thiérache) of grasduinen in een van de talrijke boeken die gewijd zijn aan het Land van Momignies. Vergeet ook niet om de zonsondergang te bewonderen op de heuvel van Imbrechies, wanneer de zon velden, vijvers en bossen in een rode gloed zet.

In Momignies vertrekken enkele bewegwijzerde wandelpaden. Ze zijn een uitnodiging om kennis te maken met een ongerepte natuur en u te herbrommen, temidden van de rust en de schoonheid van een magische omgeving. Ongeacht welke logeermogelijkheid verkiest u, in Momignies wordt u steeds ontvangen als een eregast. De inwoners van de gemeente zullen hun natuurplek op het einde van de wereld graag met u delen.

Voor alle toeristische inlichtingen kunt u contact nemen met
Association pour la Promotion du Tourisme, la Conservation de la Nature et la Sauvegarde du Cadre de Vie en Thiérache
Grand Place, 1 – 6590 Momignies



Dienst regeling:

*vanaf maandag tot donderdag van 8u tot 12u en van 13u tot 17u
Op vrijdag van 8u tot 14u*

**Tél : 060/51.04.47 – Fax : 060/51.04.47
Email : tourisme@momignies.be**

